

BUDGETS PRIMITIFS 2026



**Rapport de présentation Conseil communautaire
du 27 janvier 2026**

SOMMAIRE

| | | |
|----|--|------|
| 1 | LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2026..... | p 3 |
| 2 | VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 | p 7 |
| 3 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL | p 9 |
| | 3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| | 3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL | |
| | 3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL | |
| 4 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS | p 34 |
| 5 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES | p 36 |
| 6 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES..... | p 37 |
| 7 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU | p 38 |
| 8 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT | p 39 |
| 9 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE..... | p 41 |
| 10 | LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GESTION DES DECHETS | p 44 |
| 11 | L'INVESTISSEMENT | p 46 |
| | 11.1- VUE D'ENSEMBLE | |
| | 11.2- LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2026 | |
| | 11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION | |
| | 11.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT | |
| 12 | LA GESTION DE LA DETTE | p 58 |
| 13 | LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe)..... | p 60 |

LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2026

Pour l'exercice 2026, Vienne Condrieu Agglomération revient au calendrier budgétaire mis en œuvre habituellement, avec le débat d'orientation budgétaire (DOB) mi-décembre, suivi du vote des budgets fin janvier. Ainsi, **la loi de finances 2026 n'ayant pas été adoptée avant le 31 décembre 2025 (seule la loi de finances de la sécurité sociale a été adoptée)**, le contexte dans lequel se présentent les budgets primitifs est le même qu'au moment du DOB 2026.

En l'absence de modification majeure qui aurait pu être apportée par la publication de la loi de finances, les budgets 2026 proposés s'inscrivent donc pleinement dans les orientations budgétaires présentées en décembre dernier. Ils sont construits comme des **budgets de transition**, avec notamment le même niveau de recettes qu'en 2025 dans le budget principal en ce qui concerne la fiscalité, les compensations et les dotations de l'Etat, le maintien d'une provision au titre du DILICO et la reconduction de la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL. Seuls quelques ajustements ont été effectués sur le fonctionnement du budget principal, compte tenu d'éléments nouveaux apparus depuis le vote du DOB, mais cela reste marginal au regard du montant total du budget.

Les ajustements ont porté principalement sur un supplément de recettes qui a permis d'augmenter la provision au titre du potentiel DILICO à payer en 2026 à 890 000 € au lieu de 400 000 € à l'étape du DOB ; ils sont la conséquence du pilotage attentif de la fin de l'exercice budgétaire 2025. Par ailleurs des dépenses ont été actualisées au regard des informations communiquées depuis la présentation du DOB ; elles sont principalement aux chapitres 011 et 65, notamment avec la revalorisation de la contribution au SCOT (249 300 € au lieu de 228 000 €) et des contributions au SDMIS et au SDIS (3 183 722 € au lieu de 3 200 000 € estimés).

Malgré les difficultés et les incertitudes, l'Agglo ne renonce pas aux engagements pris : pas de hausse de la fiscalité, maintien de la dotation de solidarité communautaire, maîtrise de la masse salariale, maîtrise de l'endettement.

En investissement, l'Agglo poursuit la réalisation de ses opérations et prépare l'avenir, sans pour autant inscrire de nouveaux projets qui engageraient trop fortement les futurs élus. Ainsi, bien que les dépenses d'équipement des collectivités territoriales ralentissent habituellement lors des années de renouvellement électoral, 2026 reste une année avec un haut niveau d'investissement, qui permet de proposer de l'activité au tissu économique local dans un contexte où les entreprises en ont particulièrement besoin.

D'ailleurs cette fin d'année a mis en avant la dynamique du territoire de l'Agglo puisque les derniers chiffres connus du recensement indiquent que Vienne Condrieu Agglomération est l'un des territoires les plus dynamiques de l'Isère avec près de 95 866 habitants et un taux de croissance annuel moyen entre 2017 et 2023 de 1,1%. Ce sont autant de services et d'équipements qu'il convient d'apporter à nos populations.

Il convient de rappeler que, contrairement à l'année dernière où les budgets ont été votés après les comptes administratifs, ni les résultats, ni les reports en investissement ne sont repris dans les budgets primitifs. Cela laissera aux élus du prochain mandat l'opportunité d'ajuster les prévisions budgétaires dans le cadre d'une décision modificative, en fonction de ces éléments et au regard des impacts de la loi de finances qui aura été adoptée d'ici là.

Enfin, les budgets de Vienne Condrieu Agglomération comprennent désormais un budget annexe dédié à la gestion des déchets, créé par délibération du 8 avril 2025 et dont les modalités de mise en œuvre ont été approuvées le 16 décembre dernier.

Orientations 2026 en fonctionnement – Budget principal

Dans le budget 2026, les recettes réelles s'élèveraient à 62 695 442 € et les dépenses réelles à 57 246 731 €. Par rapport au budget 2025 (BP + DM), hors gestion des déchets, les recettes augmenteraient donc de 1 688 492 € (+ 2,77 %) et les dépenses de 931 231 € (+ 1,65 %). L'Agglo verrait ainsi son épargne brute augmenter de 757 261 € (5 448 711 € contre 4 691 450 € au BP + DM 2025 hors gestion des déchets, soit + 16,14%) et la prévision d'épargne nette redeviendrait légèrement positive, avec 106 711 €.

Malgré cette amélioration, l'épargne reste modeste. Cette situation traduit la perte de dynamique des recettes liée à la participation des collectivités au redressement des finances publiques, aux réformes successives de la fiscalité locale imposées par l'Etat, ainsi qu'à une conjoncture économique globalement morose. C'est également le résultat de la croissance des charges, même si celles-ci demeurent bien maîtrisées grâce à une recherche constante d'économies de gestion et malgré certaines mesures également imposées par l'Etat comme la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL, qui a commencé en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2028.

Les éléments marquants pour 2026 sont les suivants :

- Un impact éventuellement plus important des mesures issues de la loi de finances 2025, en attendant de connaître les véritables conséquences des décisions de l'Etat pour 2026, avec une provision au titre du DILICO portée à 890 000 € en dépenses, à laquelle il convient d'ajouter la perte éventuelle de recette du FCTVA en fonctionnement pour 70 000 €.
- Des recettes principales (recettes fiscales hors TEOM, dotations et allocations compensatrices, dotations de fonctionnement et attributions de compensation négatives) maintenues au niveau notifié en 2025, en attendant de connaître l'impact des mesures de la loi de finances 2026. La prévision 2026 s'établit ainsi à 51 004 000 €, ce qui représente une augmentation de 1 110 000 € par rapport au BP 2025 car les produits notifiés se sont avérés plus élevés que la prévision budgétaire initiale.
- Les recettes des domaines d'activité sont également prévues en augmentation (+ 1 040 542 €, soit + 11,53%). Elles correspondent aux recettes relatives aux politiques mises en place par l'Agglomération (produits des services et subventions). Pour 2026, on peut rappeler notamment les financements de la CAF sur les mesures d'attractivité dans la petite enfance et la jeunesse (185 K€), le maintien des aides perçues au titre des actions pour le climat et la transition énergétique ou des recettes liées à des financements de postes (coordination globale CTG, économiste de flux par exemple).
- Une masse salariale maîtrisée (+ 725 390 €, soit + 3,68 %) en incluant la hausse de 3 points de la cotisation à la CNRACL, mais seulement + 0,5 M€ en dehors de cette mesure subie. Cette évolution intègre pourtant, outre le glissement vieillesse technicité, de nombreuses mesures d'attractivité (participation employeur à la complémentaire santé, mise en place d'un plan de formation pluri annuel et d'un plan complet en faveur de la santé mentale des agents, etc.), ainsi que le développement du nombre de places en crèches qui nécessite du recrutement de personnel.
- Une diminution notable des charges à caractère général, qui passent de 8 142 056 € en 2025 (BP + DM hors gestion des déchets), à 7 716 019 € au BP 2026, soit – 5,52%. Une évolution rendue possible notamment par les économies d'énergie générées par différents travaux de rénovation notamment sur le bâtiment principal d'Antarès.
- Le maintien de la subvention d'équilibre au budget des transports à 2 500 000 €.

- Les charges financières sont en hausse (+ 83 300 € hors gestion des déchets, soit + 7,96%), eu égard aux nouveaux emprunts prévus pour financer les investissements. La dette reste toutefois maîtrisée, comme expliqué dans le chapitre 12 du présent rapport.

Orientations 2026 en investissement – Budget principal

Le travail d'arbitrage réalisé par les élus sur les dépenses dans cette section permet de contenir l'investissement à hauteur de 18 137 610 € contre 19 170 000 € inscrits au BP 2025 (hors gestion des déchets et hors reports).

Dans l'objectif de continuer à répondre aux besoins du territoire et de ne pas fragiliser les entreprises par une chute de la commande publique dans un contexte économique déjà tendu, l'Agglo poursuit et termine les opérations en cours. Elle reconduit en outre ses programmes annuels au niveau de la voirie, de la téléalarme, des systèmes d'information, du commerce et des bâtiments notamment.

L'orientation budgétaire concernant la dette est respectée, puisque l'inscription d'emprunt, avec 10 668 394 €, est nettement inférieure à celle de 2025 qui se serait élevée à plus de 14,5 M€ sans les reports et la reprise des résultats. Les niveaux de financement obtenus sur les principales opérations auprès de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département ou encore la CNR (en moyenne, entre 50 et 70% de subventions) restent élevés, avec 3 764 535 € de subventions, fonds de concours et participations. Les avances et reversements du budget des zones d'activités contribuent également à limiter le recours à l'emprunt, avec un solde positif de 1 015 470 € au lieu de 224 900 € au BP 2025.

Avec les dépenses et recettes d'équipement, le remboursement en capital, l'emprunt prévisionnel, les opérations pour compte de tiers et les opérations d'ordre, l'investissement du budget principal s'équilibre au total à la somme de 25 964 610 € en 2026.

Orientations 2026 – Budgets annexes

Le nouveau budget de la **gestion des déchets** s'équilibre à 14 431 000 € en fonctionnement sans subvention d'équilibre de la part du budget principal. L'essentiel des recettes de ce budget annexe est constitué de la TEOM pour 12 400 000 €, sur la base du taux de 9,58% désormais identique sur l'ensemble du territoire. La section d'investissement s'établit à 2 635 000 €, incluant notamment la poursuite des programmes d'installation de conteneurs enterrés, l'extension de la dotation en bacs jaunes ou encore l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères fonctionnant au gaz naturel.

Le budget des **transports** s'équilibre à 14 757 400 € en fonctionnement (14 443 630 € au BP 2025 hors reprise du résultat), en incluant la subvention du budget principal à hauteur de 2 500 000 €. Cette dernière, revalorisée en 2025, permet de poursuivre le développement et la modernisation des services (transports scolaires, cars à hydrogène, etc.) à travers l'avenant n°4 de la délégation de service public, dans un contexte où le versement mobilité reste en faible croissance. L'investissement s'établit à 4 750 500 €, avec notamment l'achèvement des travaux sur le cours Brillier.

Le budget de l'**immobilier d'entreprises** s'équilibre à hauteur de 628 000 € en fonctionnement (611 000 € au BP 2025), avec une subvention du budget principal ajustée à 224 200 € au lieu de 211 000 € en 2025. En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 1 206 000 €. La principale opération d'investissement 2026 porte sur la poursuite de la réhabilitation du site Logistirail (2^{ème} tranche). En incluant les opérations d'ordre, le budget d'investissement de l'immobilier d'entreprises s'équilibre à 1 236 000 €.

Le budget des **zones d'activités** prévoit 90 700 € de dépenses (hors écritures de stocks), dont 70 000 € d'études et d'aménagements sur des terrains ou des immeubles à vocation économique. En recettes, 1 285 470 € de cessions sont prévues sur un total de 1 306 170 € (hors écritures de stocks).

Le budget de la **base de loisirs** s'établit à 147 500 € en fonctionnement contre 148 000 € au BP 2025. Cette hypothèse repose sur une subvention d'équilibre ramenée de 34 000 € à 20 500 €. En investissement, la prévision 2026 se compose d'une enveloppe de 82 600 € pour les travaux courants. Avec les opérations d'ordre, la section d'investissement s'équilibre à 234 600 €.

Le budget de l'**assainissement** maîtrise assez fortement ses charges de fonctionnement, avec 4 827 750 € de dépenses réelles contre 5 150 600 € en 2025, alors que les recettes réelles restent proches de leur niveau de l'année dernière, avec une prévision de 7 379 000 € contre 7 429 000 € en 2025. Avec les opérations d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 7 999 000 €. En section d'investissement, les dépenses d'équipement atteignent 5 154 650 € en 2026 avec notamment le raccordement de Bièvre Isère Communauté à la STEP Vienne sud, le schéma directeur et le programme annuel qui comprend d'importantes opérations de réhabilitation du réseau, par exemple à Reventin-Vaugris dans le secteur de l'aérodrome ou à Tupin et Semons sous la RD386, ainsi que la modernisation des stations d'épuration (extension de la capacité de purification du biogaz à Vienne sud et renouvellement de la STEP de Longes). Avec les opérations d'ordre, l'investissement du budget de l'assainissement s'équilibre à 7 084 550 € en 2026.

Le budget de l'**eau potable** apparaît stable au niveau des charges réelles de fonctionnement (7 753 049 € contre 7 770 050 € en 2025), alors que les recettes réelles connaissent une certaine croissance (10 178 917 € contre 9 713 500 € en 2025). Avec les opérations d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 576 517 €. En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 864 200 € en 2026. D'importantes interventions sont programmées sur les réseaux et les stations de production en fonction des arbitrages retenus par les élus sur chaque zone de production. 2026 marque également le lancement du diagnostic nécessaire à l'adoption du futur schéma directeur sur les 11 zones de production. Avec les opérations d'ordre, l'investissement du budget de l'eau s'équilibre à 4 902 300 € en 2026.

2 - VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

Ce tableau donne une vue globale des budgets conforme aux maquettes budgétaires, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double-compte entre budgets.

| | BP 2026 | | |
|--------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Fonctionnement | Investissement | Budget total |
| BUDGET PRINCIPAL | 63 638 442 € | 25 964 610 € | 89 603 052 € |
| BUDGET TRANSPORTS | 14 757 400 € | 4 750 500 € | 19 507 900 € |
| IMMOBILIER D'ENTREPRISES | 628 000 € | 1 236 000 € | 1 864 000 € |
| ZONES ECONOMIQUES | 1 376 170 € | 1 355 470 € | 2 731 640 € |
| BASE DE LOISIRS | 147 500 € | 234 600 € | 382 100 € |
| ASSAINISSEMENT | 7 999 000 € | 7 084 550 € | 15 083 550 € |
| EAU POTABLE | 10 576 517 € | 4 902 300 € | 15 478 817 € |
| GESTION DES DECHETS | 14 431 000 € | 2 635 000 € | 17 066 000 € |
| TOTAUX | 113 554 029 € | 48 163 030 € | 161 717 059 € |

A noter que s'il n'exprime pas une vision « précise » du budget global (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double-compte), ce tableau donne néanmoins un aperçu de « la voilure budgétaire générale » de la communauté d'agglomération.

2 - VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

| | Budget principal | Transports | Immobilier d'entreprises | Base de loisirs | Assainissement | Eau potable | Déchets |
|--|------------------|--------------|-----------------------------|-----------------|----------------|--------------|--------------|
| + Recettes réelles de fonctionnement | 62 695 442 € | 14 607 400 € | 598 000 € | 113 500 € | 7 379 000 € | 10 178 917 € | 14 426 000 € |
| - Dépenses réelles de fonctionnement | 57 246 731 € | 13 692 400 € | 308 000 € | 33 500 € | 4 827 750 € | 7 753 049 € | 13 751 000 € |
| = Epargne brute (RRF-DRF) | 5 448 711 € | 915 000 € | 290 000 € | 80 000 € | 2 551 250 € | 2 425 868 € | 675 000 € |
| - Remboursement du capital de la dette | 5 342 000 € | 280 000 € | 46 000 € | 80 000 € | 1 309 900 € | 640 500 € | 125 000 € |
| = Epargne nette | 106 711 € | 635 000 € | 244 000 € | 0 € | 1 241 350 € | 1 785 368 € | 550 000 € |

L'épargne est un des indicateurs importants de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité. C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Les données ci-dessus ne peuvent être directement comparées aux prévisions des BP 2025 puisqu'elles ne comprennent pas le report des résultats antérieurs de fonctionnement.

Il convient toutefois de préciser que dans le budget principal, l'épargne nette 2026 s'établit à un niveau relativement faible, avec un montant prévisionnel de 106 711 €.

Dans le budget annexe des transports, l'épargne nette est légèrement en hausse par rapport à 2025, cependant la situation reste tendue. Dans les autres budgets annexes, l'épargne nette se dégrade et appelle à la vigilance quant à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement.

Le cas du budget de la zone de loisirs est particulier, dans le sens où l'épargne nette à zéro est liée à une diminution volontaire de la subvention d'équilibre, en l'absence de projet particulier d'investissement et en attente de décision concernant le devenir du site. Pour autant le budget est à l'équilibre réel, conformément à l'article L 1612-4 du CGCT.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et le budget annexe du parc de stationnement est suspendu. Ils ne sont donc pas présentés dans ce tableau.

3 –

LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Pour 2026 :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| • Recettes fiscales | 30 098 000 € | • Reversements aux communes | 15 393 000 € |
| • Dotations et allocations de compensation | 13 096 000 € | • Contribution au FPIC | 369 000 € |
| • Dotations de l'Etat | 7 607 000 € | • Frais financiers | 1 135 000 € |
| • Attributions de compensation négatives | 203 000 € | • Ressources humaines | 20 434 990 € |
| S/Total recettes principales..... | 51 004 000 € | • Dépenses des domaines d'activités | 17 836 851 € |
| • Recettes des domaines d'activités | 10 061 642 € | • Autres dépenses à caractère général (dont provisions) | 2 077 890 € |
| • Autres remboursements | 1 629 800 € | | |
| S/Total recettes réelles..... | 62 695 442 € | S/Total dépenses réelles..... | 57 246 731 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement | 943 000 € | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 3 065 000 € |
| | | • Op. d'ordre virement sect. invt. | 3 326 711 € |
| TOTAL RECETTES..... | 63 638 442 € | TOTAL DEPENSES..... | 63 638 442 € |

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 63 638 442 € contre 61 385 000 € en 2025 (hors TEOM et reprise du résultat).

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

| | BP 2025 (hors déchets) | BP 2026 |
|---|------------------------|---------------------|
| Les recettes dites principales (hors TEOM et reprise du résultat) | 49 894 000 € | 51 004 000 € |
| Les recettes des domaines d'activités | 9 021 100 € | 10 061 642 € |
| Les autres recettes centralisées | 1 539 900 € | 1 629 800 € |
| Sous-total recettes réelles | 60 455 000 € | 62 695 442 € |
| Les recettes d'ordre | 930 000 € | 943 000 € |
| TOTAL des recettes | 61 385 000 € | 63 638 442 € |

Les recettes principales sont explicitées dans les pages qui suivent (chapitre 3.2.1).

Les recettes des domaines d'activités sont synthétisées dans le tableau du chapitre 3.2.2 et expliquées dans le chapitre 3.3.5, en même temps que les dépenses des domaines d'activités.

La ligne « Autres recettes centralisées » comptabilise une quote-part des dépenses centralisées de personnel et des charges générales remboursées par les budgets annexes, pour un montant prévisionnel de 1 188 500 €. Elle comprend également les remboursements des services mutualisés pour 229 300 €. Le reste des crédits est constitué des remboursements des assurances (personnel et biens) pour un montant prévisionnel de 83 000 €, du partage de la taxe foncière des zones économiques pour 79 000 €, ainsi que d'une estimation des rôles supplémentaires pour un montant de 50 000 €.

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales »

Elles sont inscrites au BP 2026 pour un montant total de 30 098 000 € contre 29 449 200 € en 2025 et se répartissent comme suit :

| | BP 2025 | BP 2026 |
|--|----------------|----------------|
| la cotisation foncière des entreprises (CFE) | 9 952 000 € | 10 496 000 € |
| la fraction de TVA en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) | 6 431 300 € | 6 524 000 € |
| la fraction de TVA en remplacement de la TH sur les résidences principales | 10 219 000 € | 10 246 000 € |
| la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH-RS) | 426 700 € | 364 000 € |
| la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 51 200 € | 50 000 € |
| le produit additionnel au foncier non bâti | 150 000 € | 85 000 € |
| l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) | 1 099 000 € | 1 133 000 € |
| la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) | 1 120 000 € | 1 200 000 € |

Les sommes inscrites au BP 2026 sont celles qui ont été notifiées en 2025 ; elles s'avèrent un peu supérieures aux montants prévus dans le BP 2025. Comme indiqué lors du DOB, si la loi de finances 2026 venait à les minorer alors les rectifications seraient apportées dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 13 096 000 € contre 12 562 800 € en 2025.

Ces recettes sont également inscrites au BP 2026 au niveau des montants notifiés en 2025, qui s'avère supérieur à l'inscription au BP 2025. Elles ont aussi vocation à être ajustées au besoin lors du budget supplémentaire en fonction de la loi de finances 2026.

Elles comprennent d'abord les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle : le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour 5 838 000 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 2 826 000 € et le fonds départemental de péréquation de la TP pour 43 000 €.

A cela s'ajoutent les allocations destinées à compenser les pertes de bases générées par les exonérations décidées par l'Etat. La compensation liée à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels dans le cadre de la politique de baisse des impôts de production est prévue à hauteur de 3 920 000 €. Le montant prévisionnel des autres allocations compensatrices s'élève à 469 000 €.

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 607 000 € contre 7 678 000 € prévus en 2025.

En l'absence de loi de finances, ces recettes sont également inscrites au BP pour leur montant notifié en 2025, légèrement inférieur à celui prévu au BP 2025, et pourront être modifiées au budget supplémentaire selon les décisions prise par l'Etat.

Elles sont constituées d'une part de la dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ex TPU pour un montant de 5 654 000 € et d'autre part de la dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 953 000 €.

4. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. En l'absence de nouveau transfert, ils s'établissent à 203 000 €.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

| | BP 2025 (hors déchets) | BP 2026 |
|---|-----------------------------------|---------------------|
| Economie et tourisme | 260 000 € | 310 000 € |
| Emploi, formation, insertion | 425 600 € | 363 392 € |
| Aménagement urbain et habitat | 183 900 € | 189 320 € |
| Cohésion sociale et politique de la ville | 325 800 € | 341 800 € |
| Prévention et sécurité | | 38 000 € |
| Petite enfance | 5 763 800 | 6 553 600 € |
| Jeunesse | 95 000 € | 95 000 € |
| Service de téléalarme | 910 000 € | 940 000 € |
| Equipements sportifs | 131 500 € | 131 300 € |
| Piscines | 753 000 € | 777 480 € |
| Transition énergétique et biodiversité | 172 500 € | 146 750 € |
| Voirie | | 160 000 € |
| Direction des systèmes d'information | | 15 000 € |
| TOTAL | 9 021 100 € | 10 061 642 € |

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5, avec la présentation des dépenses par domaines d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 63 638 442 € en 2026 contre 66 190 987 € en 2025.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

| | BP 2025 | BP 2026 |
|---|---------------------|---------------------|
| Les reversements aux communes | 15 419 000 € | 15 393 000 € |
| La contribution au FPIC | 386 000 € | 369 000 € |
| Les frais financiers | 1 100 000 € | 1 135 000 € |
| Les dépenses liées aux ressources humaines (hors déchets) | 19 952 587 € | 20 434 990 € |
| Les dépenses des domaines d'activités (hors déchets) | 18 106 800 € | 17 836 851 € |
| Les autres dépenses à caractère général (dont provisions) | 1 611 600 € | 2 077 890 € |
| Sous-total dépenses réelles | 56 575 987 € | 57 246 731 € |
| Les opérations d'ordre | 9 615 000 € | 6 391 711 € |
| TOTAL des dépenses | 66 190 987 € | 63 638 442 € |

3.3.1 – LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

L'inscription budgétaire dans cette rubrique est constituée de deux enveloppes distinctes : l'attribution de compensation (AC) d'une part et la dotation de solidarité communautaire (DSC) instaurée en 2022 d'autre part.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation est réalisé à partir des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En l'absence de nouveau transfert de compétence, la commission n'a pas eu à se réunir depuis fin 2023. L'AC 2026 des communes d'Echalas, de Loire sur Rhône et de Saint Romain en Gier est toutefois modifiée en application du principe de partage des nouveaux investissements eaux pluviales, déterminé par la CLECT du 19 juin 2018. Enfin, l'AC 2026 des communes de l'ex-CCRC évolue aussi compte tenu de l'actualisation du prélèvement visant à régulariser la compensation liée à la réforme de la TH, dont les modalités ont été fixées par la CLECT du 7 décembre 2021. Ces modifications entraînent une très légère augmentation du montant global de l'attribution de compensation, qui atteint 14 893 000 €.

Par ailleurs, les crédits affectés à la dotation de solidarité communautaire sont reconduits à hauteur de 500 000 €.

3.3.2 – LA CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2026 a été évaluée à 369 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2025 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour l'année 2026.

3.3.3 – LES FRAIS FINANCIERS

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2026), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

Les crédits prévus en 2026 s'élèvent à 1 135 000 € contre 1 094 000 € en 2025.

3.3.4 – LES DEPENSES LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

Au budget principal, les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 20 434 990 € contre 19 709 600 € en 2025 (hors déchets).

Elles se décomposent comme suit :

| | 2025 (hors déchets) | 2026 |
|---|------------------------|---------------------|
| La rémunération du personnel proprement dit (masse salariale) | 18 800 500 € | 19 525 890 € |
| Les autres dépenses centralisées liées au personnel | 909 100 € | 909 100 € |
| | 19 709 600 € | 20 434 990 € |

Pour rappel, **la masse salariale du personnel** comprend la rémunération des agents intervenant au titre du budget principal et des budgets annexes relevant du développement économique et touristique. Depuis 2023 pour les budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement et 2026 pour le budget annexe déchets, ils prennent en charge directement la rémunération des agents qui leur sont affectés. La masse salariale progresse de 3,68% en 2026, soit + 725 390 €.

Au 1^{er} janvier 2026, l'Agglo compte 480 emplois permanents. Pour 2026, il est prévu la création de 5 postes liés, pour 4 d'entre eux, à l'augmentation de 18 places en crèches et la création d'un poste de conseiller de prévention pour développer la politique de santé et de prévention au travail. Globalement, les effectifs de l'Agglo restent stables et la gestion des ressources humaines maîtrisée par rapport à 2025, en incluant une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation à la CNRACL et la mise en place obligatoire de la participation pour la complémentaire santé de 15 € par mois et par agent (uniquement pour les contrats d'assurances labellisés).

Les « **autres dépenses centralisées liées au personnel** » sont constituées du budget de la formation, sur lequel l'effort substantiel réalisé en 2024 et 2025 est maintenu (239 000 €), des prestations relatives à la politique sociale du personnel (517 000 €) et de dépenses diverses pour 153 100 € (essentiellement la médecine du travail et les frais d'annonce et d'insertion liés aux recrutements, mais également les honoraires prévus en faveur du suivi psychologique au travail).

A noter qu'en 2026, le BP prévoit dans les différentes directions des remboursements sur des postes pour un montant de 545 600 € contre 421 981 € en 2025 ; ce sont des postes qui sont financés par exemple par la CAF comme les coordonnateurs et la coordinatrice CTG, l'économiste de flux (via le fonds CHENE), les postes liés à la réussite éducative (dans le cadre du FSE). Par ailleurs les remboursements liés à la mutualisation et aux prestations faites par les services pour le compte des communes ou des établissements publics rattachés à l'Agglo sont estimés à 229 300€ pour 2026.

3.3.5 – LES DEPENSES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre :

| | BP 2025 | BP 2026 |
|---|---------------------|---------------------|
| Economie, tourisme, Jazz à Vienne et OT | 2 266 600 € | 2 297 345 € |
| Subventions d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et zones éco | 242 700 € | 244 900 € |
| Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu | 34 000 € | 20 500 € |
| Subvention d'équilibre au budget des transports | 2 500 000 € | 2 500 000 € |
| Emploi, formation, insertion | 609 400 € | 509 000 € |
| Aménagement du territoire et maison des services de Condrieu | 380 700 € | 400 173,50 € |
| Politique de l'habitat | 638 000 € | 626 575 € |
| Cohésion sociale et politique de la ville, PAP | 507 200 € | 480 732,50 |
| Prévention sécurité et PICS | 78 000 € | 88 000,00 |
| Petite enfance | 1 445 600 € | 1 380 047 € |
| Jeunesse | 66 100 € | 64 215 € |
| Service de téléalarme | 241 200 € | 233 640 € |
| PAC, Archives, Affaires juridiques, Commande publique et Politiques territoriales | 73 500 € | 100 848 € |
| Voirie communautaire | 1 853 100 € | 1 781 189 € |
| Eaux pluviales et rivières | 867 500 € | 846 600 € |
| Equipements sportifs | 453 800 € | 460 187 € |
| Piscines | 1 097 300 € | 1 044 089 € |
| Transition énergétique et biodiversité | 398 000 € | 387 750 € |
| Maintenance du patrimoine et moyens techniques | 451 000 € | 407 924,50 € |
| Soutien aux évènements intercommunaux | 67 000 € | 60 080 € |
| Fourrière animale | 75 000 € | 85 000 € |
| Contribution au service incendie | 3 170 000 € | 3 183 722 € |
| Direction des systèmes d'information et des télécommunications | 591 100 € | 634 334€ |
| TOTAL | 18 106 800 € | 17 836 851 € |

PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 PAR POLES ET PAR DOMAINES D'ACTIVITES

Dans cette présentation détaillée comme dans le tableau ci-dessus, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre. Ces domaines d'activités sont désormais répartis dans 3 pôles distincts ou directement rattachés à la direction générale des services :

- le pôle attractivité et proximité,
- le pôle appui et coopération,
- le pôle ingénierie technique et urbaine,

1. POUR LE POLE ATTRACTIVITE ET PROXIMITE

Le pôle regroupe les actions de 4 directions stratégiques au service des politiques publiques, à savoir :

- La direction de l'économie - l'Agence éco, portant les actions en faveur de l'économie,
- La direction de l'aménagement urbain et de la planification portant les actions en faveur de l'aménagement urbain, la planification urbaine et la politique de l'habitat,
- La direction de la cohésion sociale et de la politique de la ville, portant les actions en faveur du même nom mais aussi le soutien à l'emploi, la formation et l'insertion des personnes en difficultés, les actions en faveur de la jeunesse et des personnes âgées via la téléalarme,
- La direction des équipements sportifs d'agglomération.

Le pôle regroupe également les actions en faveur du tourisme via notamment le soutien aux actions portées par l'Office de tourisme et de la culture via le soutien à Cybèle Production.

1.1 L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 297 345 € (contre 2 266 600 € en 2025).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique311 020 €
- Développement touristique1 324 325 €
- Soutien à Jazz à Vienne662 000 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (184 050 €) y compris les crédits pour la 2^{ème} phase de l'étude menée pour évaluer l'impact économique de Jazz à Vienne. Les autres composantes de cette enveloppe sont des actions de soutien au développement du commerce sur le territoire, au travers de cotisations à diverses structures, subventions, etc. (72 000 €).

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (27 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (10 270 €), la reconduction des crédits concernant un système de suivi et d'alerte météo local « paragrêle » en partage avec les agriculteurs, les communes volontaires et Cybèle Production (6 000 €). Enfin, l'enveloppe agriculture comprend les actions de lutte contre l'ambrosie dont les crédits nécessaires sont estimés à 7 000 €.

Dans le domaine du tourisme, la reconduction d'une subvention à hauteur de 980 000 € est prévue pour l'Office de tourisme. L'Agglo inscrit également deux subventions de 10 000 € chacune pour le trail de la Côte-Rôtie à Ampuis et Vienne Historique, ainsi qu'une subvention de 15 150 € à l'association de Rhône en vignes.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (273 000 €) et de la part additionnelle aux départements (27 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (2 800 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération au nouvel EPCC Cybèle Production (662 000 €, montant inchangé), à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (2 800 €).

Les recettes s'élèvent à 300 000 €. Il s'agit du produit estimé de la taxe de séjour, qui est reversé en totalité à l'Office de tourisme et aux départements comme indiqué ci-dessus. A noter que ce produit est dynamique puisqu'en 2025, l'Agglo a perçu 305 517 € alors que 250 000 € avaient été prévus au BP 2025.

1.2 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 400 173,50 € (contre 380 700 € en 2025).

Avec les thématiques suivantes :

- Planification urbaine20 900 €
- Participations à des structures extérieures de planification317 600 €
- Charges de gestion des réserves foncières34 920 €
- Moyens d'exploitation du SIG9 280 €
- Maison des services publics de Condrieu17 473,50 €

La planification urbaine comprend les honoraires de l'architecte conseil de l'Isère (19 200 €) et la cotisation aux CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Isère et du Rhône.

Concernant **les structures extérieures de planification**, les crédits portent sur la participation au SCOT des Rives du Rhône (249 300 €) et à son réseau de veille écologique Rives Nature (5 000 €). Le montant comprend également les cotisations et les études à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (35 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (5 000 €), à la SAFER (3 600 €) et l'adhésion au Parc naturel régional du Pilat (36 000 €).

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur les taxes foncières (7 400 €), les interventions de maintenance et autres prestations de service (24 120 €), et les fluides (3 400 €). Ces frais de gestion sont en légère augmentation.

En ce qui concerne **le système d'information géographique (SIG)**, l'essentiel des crédits est affecté à l'adhésion au Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG).

A cela s'ajoutent les crédits dédiés au fonctionnement de la maison des services publics de Condrieu, désormais rattachés à cette thématique, quasiment identiques à ceux de 2025.

Les recettes s'élèvent à 55 320 €. Elles sont constituées de la subvention du département de l'Isère sur les honoraires de l'architecte conseil (4 500 €), des redevances d'occupation du domaine public (30 000 €), et du remboursement des loyers et charges lié l'utilisation de la MSP de Condrieu par la MSA et la DRFIP du Rhône.

1.3 LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 626 575 € (contre 638 000 € en 2025).

Avec les thématiques suivantes :

- Politique intercommunale de l'habitat41 000 €
- Suivi animation de l'OPAH-RU cœur de ville.....70 400 €
- Conventonnement pacte territorial (économies d'énergie et Amélioration de l'habitat)106 000 €
- Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage.....409 175 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat correspondent pour l'essentiel à la subvention versée à l'association RIVHAJ qui s'occupe du logement des jeunes (30 000 €) et à la cotisation à l'ADIL (11 000 €).

Les recettes s'élèvent à 134 000 €. Elles correspondent aux subventions attendues sur l'ingénierie des plans de prévention des risques technologiques (ANAH : 30 000 € et Banque des territoires : 14 000 €) et sur le pacte territorial (ANAH : 48 000 €). Elles incluent également l'allocation logement temporaire gens du voyage (42 000 €).

1.4 LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 480 732,50 € (contre 502 200 € en 2025).

Avec les thématiques suivantes :

- Contrat de ville335 000 €

- Réussite éducative90 425 €
- Mise en œuvre du plan local de santé et lutte contre les espèces invasives ...22 900 €
- Relais Oxyjeunes.....11 042,50 €
- Animation du programme de renouvellement urbain Vallée de Gère2 500 €
- Autres dépenses.....14 665 €
- Dépenses liées au fonctionnement du PAP4 200 €

Concernant le contrat de ville, l’enveloppe budgétaire porte sur les actions (280 000 €) et sur l’aide à l’ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative finance les parcours individuels d’accompagnement proposés aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement au-delà des actions mises en place dans le cadre du droit commun.

La mise en œuvre du plan local de santé (6 900 €) s’accompagne de crédits destinés à financer la lutte contre les insectes invasifs (16 000 €) auparavant inscrits au titre de la biodiversité.

Les autres dépenses se composent des subventions aux collèges publics (11 000 €) destinées à financer des actions en direction des familles en difficulté financière et à leur faciliter l’accès aux projets mis en place par les établissements, auxquelles s’ajoutent la cotisation au centre de ressources Labo Cités (3 000 €) et les frais généraux du service (665 €).

Les recettes s’élèvent à 341 800 €. Elles comprennent les financements de la réussite éducative (Etat : 174 000 € et FSE : 80 000 €), de la politique de santé (Etat 8 000 €, ARS 35 000 €, CCAS de Vienne 2 000 €, centre hospitalier St Jean de Dieu 1 500 €, action de Alpes Isère Habitat – AIH 300 € et département de l’Isère 1 500 €), du relais Oxyjeunes (CAF 24 500 € et Etat 5 000 €) et de la direction politique de la ville (10 000 €).

Les dépenses liées au fonctionnement du Pôle Attractivité et Proximité sont composées pour l’essentiel de fournitures administratives et de crédits pour de la documentation.

1.5 L’EMPLOI, LA FORMATION, L’INSERTION

Les dotations s’élèvent à 509 000 € (contre 609 400 € en 2025). Avec trois thématiques :

- Emploi / formation187 000 €
- Insertion des publics en difficulté321 000 €
- CitésLab1 000 €

Sur l'emploi / formation, les crédits inscrits portent sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 128 000 € et Rhône Sud : 37 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (20 000 €),
- diverses cotisations et dépenses de gestion (2 000 €).

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- du marché des référents de parcours du PLIE (240 000 €),
- des actions du PLIE (75 000 €),
- des moyens logiciels et autres dépenses de gestion (6 000 €).

CitésLab est un dispositif ayant vocation à accompagner la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 363 392 €. Elles portent essentiellement sur le PLIE et ses actions, en provenance du Fonds Social Européen (190 896 €), du département de l'Isère (74 750 €) et de l'Etat (27 000 €). Les autres financements attendus concernent CitésLab et sont apportés par l'Etat (ANCT), BPI France et le Fonds Social Européen (70 746 €).

1.6 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (gymnases et terrains de sport)

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 460 187 € (contre 453 800 € en 2025).

Elles concernent les charges d'eau, d'électricité, de fuel, de gaz, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir et de l'aérodrome.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard (22 000 €) et les dépenses de gestion du service incluant notamment le logiciel de gestion des plannings (5 040 €). En outre, une nouvelle dépense de 24 000 € est prévue pour la réalisation d'un accompagnement et d'un audit sur le nettoyage « technique » des gymnases.

Les recettes s'élèvent à 131 300 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

1.7 LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 1 044 089 € (contre 1 097 300 € en 2025), avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal544 060 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet60 590 €
- Piscine de Villette de Vienne.....167 750 €
- Piscine de Loire sur Rhône.....271 689 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion. Elles incluent depuis 2022 les équipements de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne. La modération des prix de l'énergie, les mesures de sobriété énergétique et le raccordement de la piscine de Loire sur Rhône au réseau de chaleur mis en œuvre par le SYDER permettent de contenir les coûts d'exploitation et/ou d'investissement à plus long terme.

Les recettes des piscines s'élèvent à 777 480 €. Elles sont constituées pour l'essentiel du produit des entrées (537 000 €) et des participations des communes extérieures à l'utilisation des établissements de Loire sur Rhône (Grigny sur Rhône – 121 500 €) et de Villette de Vienne (St Just Chaleyssin – 61 000 €). Elles sont ajustées au regard du réalisé 2024.

Pour les points 1.6 et 1.7, il convient de préciser qu'un **contrat de performance énergétique (CPE)** a été lancé, sous la forme d'un dialogue compétitif. Ce contrat, d'une durée de six ans, portera sur l'exploitation de l'ensemble des équipements sportifs, y compris les piscines. Son objectif est de faciliter la mise en conformité avec le décret « tertiaire » (réduction des consommations d'énergie) et le décret « BACS » (installation d'une gestion technique centralisée - GTC). À noter que la première année du CPE ne devrait pas générer de baisse significative des dépenses de fonctionnement ; les économies sont plutôt attendues à partir de la deuxième année.

1.8 LE SERVICE JEUNESSE

Depuis 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération a été créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Les dépenses directes de fonctionnement hors personnel dédiées à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 64 215 €. Cette somme ne représente toutefois qu'une partie des crédits alloués au service commun. Le budget consolidé incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service jeunesse, est détaillé au chapitre 13 du présent document.

1.9 LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 233 640 € contre 241 200 € en 2025 en raison d'un ajustement des dépenses de gestion courantes au plus près des dépenses réalisées en 2025.

A noter que les principales dépenses sont celles inhérentes à la convention conclue avec le SDIS 38, qui prévoit en 2026 de nouvelles dépenses liées au changement de matériel pour 80 K€. Cette dépense, non prévue au stade du BP 2026, pourra faire l'objet d'un ajustement de crédit au cours de l'exécution budgétaire.

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (24 020 €), de la convention avec le SDIS pour le traitement des appels et de la convention pour l'exploitation du système informatique (209 620 € pour les deux conventions).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés. L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (940 000 €).

2. POUR LE PÔLE APPUI ET COOPERATIONS :

Le pôle regroupe les actions de 3 directions supports, à savoir :

- La direction des affaires juridiques et de la commande publique,
- La direction des politiques territoriales et de l'accompagnement des communes qui comprend les archives et le secrétariat intercommunal,
- La direction des systèmes d'information et de télécommunication.

Le pôle regroupe également les actions en lien avec la sécurité et la prévention comme le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et des « dépenses connexes » à cette thématique que peuvent être le financement de la fourrière animale ou des services d'incendie et de secours.

2.1 LES ARCHIVES, LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE, LES POLITIQUES TERRITORIALES ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES

Au titre des archives, des affaires juridiques, de la commande publique et des politiques territoriales du pôle appui et coordination, l'enveloppe budgétaire est de 100 847,50 € (contre 73 500 € en 2025), avec la ventilation suivante :

| | |
|--|----------|
| ➤ Affaires juridiques..... | 76 560 € |
| ➤ Politiques territoriales | 12 100 € |
| ➤ Commande publique | 10 400 € |
| ➤ Archives | 1 067 € |
| ➤ Dépenses liées au fonctionnement du PAC..... | 720 € |

Les crédits pour **le service en charge des archives** et les dépenses de fonctionnement du PAC sont constitués de fournitures diverses.

En ce qui concerne **la direction des affaires juridiques et de la commande publique**, outre les frais liés aux annonces légales, les honoraires d'avocat sont désormais intégrés à cette direction. Des crédits pour des études sur des actions d'intérêt général sont également ajoutés : en 2026 elles concerneront la participation à l'étude sur l'imprégnation aux perfluorés (25 700 €).

Quant aux politiques territoriales, les crédits concernent les moyens pour le Conseil de développement (8 100 €) et pour la mission concertation/évaluation (4 000 €). Cette thématique traduit les engagements de l'Agglo au titre de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques, via notamment les crédits alloués au travail du Conseil de développement.

Pour rappel, dans le cadre du service d'archives, du secrétariat intercommunal et de l'assistance technique sur les passations de marchés publics, une facturation est établie à l'encontre des communes adhérant aux dispositifs. **Le total des remboursements est estimé à 68 300 € pour l'année 2026.**

2.2 LA PREVENTION ET LA SECURITE

Les dépenses liées aux actions de prévention et à la sécurité sont désormais rattachées au pôle appui et coordination. Les dotations s'élèvent à 88 000 € (contre 78 000 € en 2025), avec les thématiques suivantes :

| | |
|---|----------|
| - Prévention sécurité | 78 000 € |
| - Plan intercommunal de sauvegarde – PICS | 10 000 € |

Au titre de la prévention et de la sécurité, sont inscrites les subventions à l'association France Victimes 38 APRESS (40 000 €). Depuis 2020, cette dernière bénéficie d'une subvention supplémentaire de 38 000 € pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 000 €).

Le Plan intercommunal de sauvegarde se voit allouer 10 000 € pour prendre en charge notamment le fonctionnement des stations météo, des liaisons caméras Antarès/CSU et la mise en place d'exercices de gestion de crise.

Les recettes s'élèvent à 38 000 €. Elles incluent la participation des communes et du CCAS de Vienne au poste d'intervenant social (23 000 €) et la subvention de l'Etat sur les postes de prévention sécurité (10 000 €). S'ajoutent à cela 5 000 € de remboursement en provenance des communes adhérant au dispositif météo.

2.3 LE FINANCEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le financement des fourrières animales est de 85 000 € (75 000 € en 2025) au titre de la convention avec la SPA de Brignais. Selon la nouvelle convention signée avec la SPA pour la période 2026-2027, le coût par habitant est de 0,90 €.

2.4 LA CONTRIBUTION AUX SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Elle s'élèvera à 3 183 721,22 € (contre 3 170 000 € prévus en 2025) dont :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| ➤ SDIS Isère | 2 813 889,22 € |
| ➤ SDMIS Rhône | 369 832 € |

Les montants à verser aux services d'incendie et de secours pour 2026 sont désormais connus.

2.5 LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le budget de fonctionnement de l'informatique s'élève à 634 333,70 € contre 591 100 € en 2025. Il couvre notamment la compétence informatique des écoles, l'acquisition de petit matériel (réseau, câblage, etc.), la maintenance des nombreuses solutions déployées au sein des services (ARPEGE, CIRIL, OPERIS, LIBRICIEL, SIRAP, AGYSOFT, SOGELYNK...), ainsi que les droits d'utilisation des solutions « cloud » tels qu'AWS ou DELIBIA. S'y ajoutent diverses prestations informatiques et de reprographie/copieurs (10 100 €). Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation attendue des coûts de ces contrats de prestation et par le déploiement de nouvelles solutions.

3. POUR LE POLE INGENIERIE TECHNIQUE ET URBAINE

Le pôle regroupe les actions de 6 directions :

- la direction de la conduite d'opération et d'accélération de la transition qui a notamment pour objectif d'assurer la conduite des projets en transversalité, en y intégrant les enjeux de la transition écologique (économie circulaire, sobriété énergétique et énergies renouvelables, PCAET, etc.),
- la direction de la gestion et de la valorisation des déchets,
- la direction du cycle de l'eau,
- la direction des transports et des mobilités,
- la direction de la maintenance et de l'optimisation du patrimoine,
- la direction de la voirie communautaire et des espaces publics.

3.1 LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie sont de 1 781 189 € (contre 1 853 100 € en 2025).

Avec les thématiques suivantes :

| | |
|---|-------------|
| ➤ Interventions directes de l'agglomération sur la voirie | 462 858 € |
| ➤ Conventions de gestion avec les communes..... | 1 033 000 € |
| ➤ Mise en œuvre du règlement de voirie | 64 000 € |
| ➤ Dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques..... | 131 850 € |
| ➤ Autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.) | 23 332 € |
| ➤ Gestion des ateliers de Pont-Evêque..... | 66 149 € |

Les **interventions directes** de l'Agglomération sur la voirie comportent les travaux d'entretien proprement dit (243 168 €), l'élimination des déchets de voirie (166 250 €), l'entretien des pistes cyclables et des sentiers (43 000 €) et diverses dépenses de gestion (10 440 €).

Les **conventions de gestion avec les communes** correspondent à la surveillance de l'état du réseau et aux travaux d'entretien des voies publiques effectués par les communes avec leurs propres moyens humains et matériels au profit de Vienne Condrieu Agglomération. Les travaux portent dans tous les cas sur le rebouchage des nids de poule et, selon les communes, sur le fauchage, l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, la pose des panneaux de signalisation, etc. Les crédits affectés à ces conventions sont reconduits au même niveau qu'en 2025.

Les **dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques et des espaces extérieurs communautaires** sont quant à elles légèrement en hausse de 3 000 €.

Les **ateliers de Pont-Evêque** étant affectés au service voirie, les dépenses de gestion afférentes sont désormais intégrées au budget correspondant. Les crédits inscrits sont affectés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, aux fluides et à l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du service.

3.2 LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 846 600 € (contre 867 500 € en 2025).

Avec deux volets :

- Les eaux pluviales190 600 €
- Les rivières656 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est de 140 000 €. A cela s'ajoute la participation de 45 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echaldas et St-Romain-en-Gier. Enfin, une dotation de 5 600 €, revue à la baisse au regard du réalisé des années précédentes, est inscrite pour l'entretien des réseaux séparatifs.

Sur les rivières, la contribution au syndicat de rivières SIRRA est de 610 000 € (639 000 € en 2025), tandis que la contribution au syndicat du Gier Rhodanien est de 30 000 €. La provision pour les travaux d'entretien est ajustée à la baisse au regard du réalisé des années précédentes (16 000 €).

3.3 LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA BIODIVERSITE

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 387 750 € (contre 398 000 € en 2025).

Avec la ventilation suivante :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET).....242 250 €
- Qualité de l'air90 900 €
- Soutien à la biodiversité25 000 €
- Chartes forestières27 600 €
- Programme économie circulaire2 000 €

L'enveloppe dédiée aux actions du **plan climat air énergie territorial (PCAET)** permet de maintenir l'impulsion donnée par l'Agglo dans le domaine de la transition énergétique. Les actions engagées sont poursuivies avec notamment l'accompagnement à la rénovation énergétique (185 000 € pour la convention tripartite espace énergie), la démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition énergétique » (24 000 €), les missions du deuxième contrat « Territoire à énergie positive » (12 800 €), ainsi que le maintien de financements divers en faveur des énergies renouvelables, notamment le solaire.

Concernant la **qualité de l'air**, le budget de fonctionnement couvre habituellement la surveillance via la cotisation à Atmo Auvergne Rhône-Alpes (17 000 €, identique à 2025) ainsi que la gestion de la prime « air bois », destinée à réduire les émissions de particules en soutenant le remplacement des foyers bois non conformes. Cette enveloppe s'élève à 47 500 € contre 29 000 € en 2025, de façon à anticiper une augmentation attendue des demandes d'aide.

En outre, en 2026, une nouvelle dépense apparaît pour 26 400 €, liée aux honoraires prévisionnels restant à engager pour la réalisation d'une étude de bruit. Cette étude, bien que n'ayant pas de lien direct avec la qualité de l'air, a été demandée par les services de l'État en amont de la mise en œuvre de futures études qu'il envisage de réaliser sur la réduction de la vitesse sur l'autoroute A7, concernant le tronçon traversant le territoire dont l'objectif est notamment l'amélioration de la qualité de l'air. Le calendrier de ces études reste à confirmer.

Le soutien à la **biodiversité** se traduit par une subvention versée au Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre (CONIB).

Enfin, les crédits dédiés à l'**économie circulaire** (2 000 €) financent l'accompagnement des communes pour l'achat durable sur certains marchés prioritaires de l'Agglomération.

Ces politiques sont en partie financées par des **recettes** de fonctionnement de 146 750 € contre 172 500 € en 2025. Elles comprennent notamment les aides de l'ADEME dans le cadre du programme territoire engagé transition écologique (TETE), des études sur les réseaux de chaleur, de la gestion du dispositif de soutien au remplacement des foyers bois non conformes, du Pacte territorial et enfin, les aides prévues dans le cadre la charte forestière des Bonnevaux adoptée en 2024.

3.4 LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 407 924 € (contre 460 000 € en 2025).

Avec la ventilation suivante :

- Maintenance et gestion des bâtiments administratifs et techniques.....153 674 €
- Gestion du parc de véhicules.....227 750 €
- Moyens généraux du pôle technique.....26 500 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien. Ces charges sont prévues en diminution par rapport à 2025, au regard des dépenses d'énergie réalisées en 2025.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques. Les crédits prévus à ce titre sont ajustés à la baisse par rapport au budget primitif 2025, voire en dessous du réalisé 2025, sous réserve d'une l'évolution à la hausse du coût des carburants.

Les moyens généraux sont constitués essentiellement des honoraires pour diverses études d'aménagement.

4. LA PETITE ENFANCE

Cette direction est rattachée à la Direction Générale des Services. **Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct** de 16 établissements d'accueil de jeunes enfants, de 9 relais petite enfance et d'1 lieu d'accueil parents-enfants multisite.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont stables. Elles ont été ajustées au plus près des dépenses réalisées en 2025 et s'élèvent à 1 380 047 € contre 1 445 600 € en 2025.

Avec les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des structures d'accueil.....1 035 080 €
- Dépenses centralisées.....90 967 €
- Ludothèques.....254 000 €

Les dépenses centralisées regroupent les honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux, ainsi que diverses fournitures et prestations incluant les vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la petite enfance.

En ce qui concerne **les ludothèques** les crédits inscrits financent les structures de Vienne (ludothèque de centre-ville et ludothèques mobiles) et de Pont-Evêque.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent 6 553 600 € en 2026 contre 5 763 800 € en 2025, soit + 13,70 %, avec la ventilation suivante :

- Participation des usagers.....1 184 000 €
- Participations de la CAF (CTG)5 126 130 €
- Financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse103 470 €
- Reversement des communes sur SPPE.....140 000 €

Ces recettes sont en hausse par rapport à la prévision au BP 2025, notamment grâce :

- aux financements de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) qui augmentent de 676 430 € (5 126 130 € contre 4 449 700 € au BP 2025), en raison notamment de la revalorisation de la prestation de service unique et du bonus attractivité lié à la revalorisation des rémunérations ;
- aux recettes issues du fonctionnement des services qui sont également en hausse de 54 500 € (1 184 000 € contre 1 129 500 au BP 2025) ;
- et enfin, à la perception d'une nouvelle recette issue de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui crée, à compter du 1er janvier 2025, un « *service public de la petite enfance* » (SPPE). Elle confère aux communes le statut d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et prévoit pour les communes de plus de 3 500 habitants, le versement par l'Etat d'une compensation financière spécifique destinée à accompagner la mise en place du SPPE. L'arrêté du 22 octobre 2025 fixe la répartition des financements attribués aux communes éligibles au titre de ce dispositif. Considérant

que l'Agglo exerce la compétence en lieu et en place de ses communes membres, il a été convenu que les communes éligibles reversent les sommes attribuées à l'Agglo.

5. LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 60 080 € (67 000 € en 2025).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Eté et la course de l'Ecureuil. La prévision 2026 a été ajustée au plus près des dépenses réalisées en 2025 pour le Festival de l'Humour et Ciné Eté.

3.3.6 – LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 185 890 € hors provisions (contre 1 211 600 € en 2025).

On trouve ici :

- L'administration générale et les autres dépenses centralisées 419 220,30€
- L'assemblée communautaire410 900 €
- La communication355 770 €

Les dépenses d'administration générale de 419 220,30 € sont estimées en légère baisse (443 000 € au BP 2025).

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que les cotisations patronales afférentes) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus). Ces dépenses sont stables (408 000 € en 2025).

Le budget communication pour 2026 est en baisse par rapport à la prévision 2025 (411 600 €).

Il se décompose en deux volets :

- la communication institutionnelle qui inclut notamment la publication du magazine *Agglomag* (127 200 €) ainsi que l'organisation d'événements à caractère institutionnel, tels que la soirée à *Jazz à Vienne* (33 000 €) ;
- la communication des services, liée aux actions menées dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération, qui s'établit à 209 200 € contre 270 000 € en 2025.

Le budget 2026 prévoit toutefois le financement de nouvelles initiatives ou le déploiement d'actions en cours, comme la campagne « prime air bois » dans le cadre du Plan Climat, ou encore, en matière de communication interne, des actions de sensibilisation autour de la santé mentale.

Ce budget permet de poursuivre des actions stratégiques pour la visibilité institutionnelle, la communication des politiques publiques et de développer la communication interne.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

9 – L'eau potable

10 – La gestion des déchets

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| • Versement mobilité | 5 836 000 € | • Financement DSP transports urbains, interurbains et scolaires | 12 069 000 € |
| • Financement transports scolaires | 6 177 000 € | • Entretien réseau et billettique transports urbains | 126 000 € |
| • Recettes modes doux de déplacement | 52 000 € | • Transports scolaires (hors DSP) | 205 000 € |
| • Recettes d'exploitation diverses | 42 400 € | • Autres charges d'exploitation | 400 000 € |
| • Subventions équilibre du budget principal | 2 500 000 € | • Modes doux de déplacement | 178 000 € |
| | | • Intermodalité des transports | 87 000 € |
| | | • Fonctionnement du service | 549 400 € |
| | | • Frais financiers | 78 000 € |
| S/Total recettes réelles..... | 14 607 400 € | S/Total dépenses réelles..... | 13 692 400 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions reçues | 150 000 € | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 1 065 000 € |
| TOTAL RECETTES..... | 14 757 400 € | TOTAL DEPENSES..... | 14 757 400 € |

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- la participation de la région Auvergne Rhône-Alpes issue des conventions passées initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la dotation générale de décentralisation de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- diverses recettes d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal.

Les prévisions 2026 se caractérisent par une augmentation des dépenses réelles de 162 000 € (+ 1,11%). La dotation aux amortissements augmente de 12% (115 K€). Le coût de la délégation de service public (DSP) augmente de 1,93% soit + 229 K€ (croissance liée principalement à l'indexation contractuelle, ainsi qu'à l'expérimentation innovante d'un car rétrofité roulant à l'hydrogène, mis en service en 2024 sur la ligne 134 pour près de + 200 K€).

Les charges relatives aux modes doux sont légèrement en hausse au regard de la mise en place sur une année complète du nouveau système de location longue durée (+ 18 K€).

Les charges relatives au personnel sont aussi en légère hausse (+ 17 K€).

Les charges relatives au gaz naturel sont en diminution (- 54 K€), compte tenu de l'évolution estimée du coût de la molécule et du nombre de véhicules identiques utilisant ce carburant.

En recettes, il est fait l'hypothèse d'un versement mobilité en faible croissance, eu égard à la tendance constatée depuis 2024 et au contexte économique peu favorable à l'emploi. Concernant le financement des transports scolaires, celui-ci est estimé avec un faible taux d'indexation par rapport au BP 2025. D'autres recettes ont également été intégrées comme celles issues du nouveau service de location longue durée (22 K€), ainsi que les nouvelles recettes prévues grâce à l'ouverture de deux nouvelles consignes à vélo (au total 8 K€ pour l'ensemble des consignes).

Dans ce contexte de raréfaction des ressources alors que l'offre de transport public doit continuer à être développée, la subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été maintenue à hauteur de 2 500 000 €.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|------------------|---|------------------|
| • Loyers et charges | 373 800 € | • Charges de gestion à caractère général | 299 400 € |
| • Recettes exceptionnelles et de cession | - | • Charges exceptionnelles | 2 600 € |
| • Subvention équilibre du budget principal | 224 200 € | • Intérêts de la dette | 6 000 € |
| S/Total recettes réelles..... | 598 000 € | S/Total dépenses réelles..... | 308 000 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions reçues | 30 000 € | • Op.d'ordre amortissements immobilisations | 320 000 € |
| TOTAL RECETTES..... | 628 000 € | TOTAL DEPENSES..... | 628 000 € |

Ce budget annexe prend en compte la gestion des bâtiments à vocation économique des sites suivants : espace Saint-Germain à Vienne (bâtiments Orion, Ellipse, pépinière Ariane, site ex-EDF rue Denfert Rochereau, salon de coiffure et restaurant « l'Espace »), site « Clé du Rhône », dit aussi « Logistirail », sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal, pavillon du tourisme et maison du festival.

Les dépenses sont constituées des frais d'entretien, de nettoyage et de maintenance, des consommations de fluides, des taxes foncières, des charges de copropriété le cas échéant, etc.

Le budget 2026 se caractérise par sa stabilité, puisqu'il s'équilibre à 628 000 € au lieu de 611 000 € en 2025. Bien que le montant des loyers et charges soient légèrement plus élevés et les dépenses réelles en baisse, la subvention d'équilibre est évaluée à hauteur de 224 200 € contre 211 000 € en 2025 notamment en raison de l'augmentation des opérations d'ordre liées à l'amortissement du bâtiment Ellipse acquis en 2025.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| • Ventes de terrains | 1 285 470,00 € | • Etudes | 20 000,00 € |
| • Subvention équilibre du budget principal | 20 700,00 € | • Terrains | 0,00 € |
| | | • Travaux d'aménagement | 50 000,00 € |
| | | • Taxes foncières | 20 700,00 € |
| S/Total recettes réelles..... | 1 306 170,00 € | S/Total dépenses réelles..... | 90 700,00 € |
| • Op. d'ordre entrées de stock | 70 000,00 € | • Op. d'ordre sorties de stock | 1 285 470,00 € |
| TOTAL RECETTES..... | 1 376 170,00 € | | 1 376 170,00 € |

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec d'importantes écritures d'ordre. Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Le budget primitif 2026 prévoit 90 700 € de dépenses réelles, dont 20 000 € d'études et 50 000 € consacrés aux bâtiments et terrains susceptibles d'être aménagés pour une future utilisation économique. L'exercice 2025 avait été marqué par un programme d'opérations important pour finaliser la zone du plateau à Trèves et poursuivre l'aménagement des sites à vocation économique tels que le terrain Nouzet ou le projet My Links à Chasse sur Rhône. En 2026, les études et opérations d'aménagement prévues sont plus limitées.

En revanche, les recettes issues des ventes de terrains augmentent fortement, passant de 543 900 € en 2025 à 1 285 470 € en 2026, en raison des cessions programmées dans plusieurs zones (finalisation de l'AMI de la zone du plateau à Trèves, vente d'un terrain sur les zones de l'Abbaye à Pont-Evêque et du Rocher à Estrablin, etc.). Enfin un bail à construction devrait être finalisé sur la zone de Chasse sur Rhône.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, destinée à couvrir les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks diminue, passe de 31 700 € en 2025 à 20 700 € en 2026.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| • Redevance versée par le fermier | 93 000,00 € | • Charges de gestion à caractère général | 27 000,00 € |
| • Subvention d'équilibre du budget principal | 20 500,00 € | • Intérêts de la dette | 6 500,00 € |
| • Recettes exceptionnelles | | | |
| S/Total recettes réelles..... | 113 500,00 € | S/Total dépenses réelles..... | 33 500,00 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions | 34 000,00 € | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 70 000,00 € |
| | | • Virement à la section d'investissement | 44 000,00 € |
| TOTAL RECETTES..... | 147 500,00 € | TOTAL DEPENSES..... | 147 500,00 € |

Ce budget annexe, créé en 2018 à la suite de la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public (DSP). Les charges de gestion sont constituées principalement d'une provision pour la maintenance du site, de la redevance versée à la CNR, des frais de gardiennage de nuit et de la taxe foncière. Ces dépenses sont financées par la redevance versée par le titulaire de la DSP, dont le mode de calcul a été revu afin que l'Agglo bénéficie davantage des résultats financiers générés par l'activité. La subvention d'équilibre du budget principal est ramenée au strict nécessaire.

La redevance versée par le fermier est prévue en hausse, passant de 80 000 € à 93 000 € en 2026 (bonne saison 2025), tandis que la subvention d'équilibre versée par le budget principal diminue, passant de 34 000 € à 20 500 €. Les charges à caractère général restent stables d'une année sur l'autre, à 27 000 €, tandis que les intérêts de la dette poursuivent leur diminution, passant de 10 000 € à 6 500 €, traduisant ainsi l'amortissement progressif de l'emprunt.

2026 sera une année de transition pour la base de loisirs puisque l'Agglo a lancé une étude sur la qualité de l'eau en 2025 et que des propositions techniques doivent être faites pour la fin du 1^{er} semestre 2026.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| • Produit redevance assainissement collectif | 5 369 000 € | • Charges de gestion à caractère général | 2 358 500 € |
| • Produit redevance assainissement non collectif | 40 000 € | • Dépenses de personnel | 1 721 050 € |
| • Produit redevance rejets non domestiques | 260 000 € | • Autres charges de gestion courante | 344 000 € |
| • Produit PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) | 697 000 € | • Intérêts de la dette | 344 200 € |
| • Contribution eaux pluviales (budget principal) | 130 000 € | • Charges exceptionnelles et divers | 60 000 € |
| • Vente de gaz (STEP Vienne Sud) | 400 000 € | | |
| • Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette | 395 000 € | | |
| • Remboursements de charges | 88 000 € | | |
| S/Total recettes réelles..... | 7 379 000 € | S/Total dépenses réelles..... | 4 827 750 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions | 620 000 € | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 2 905 000 € |
| | | • Op. d'ordre virement | 266 250 € |
| TOTAL RECETTES..... | 7 999 000 € | TOTAL DEPENSES..... | 7 999 000 € |

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial (M49) de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujéti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération. Le SYSEG étant uniquement financé par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent pas dans le budget assainissement.

Le budget de fonctionnement 2026 est maîtrisé, avec des dépenses et des recettes réelles contenues (respectivement – 6% et – 1%).

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- En l'absence de modification des tarifs et dans un contexte de stagnation des volumes, les recettes de la redevance d'assainissement collectif restent proches de la prévision de l'année dernière, avec 5 369 000 € contre 5 329 000 € au BP 2025 (+ 40 000 €, soit + 0,75 %). Elles ne font l'objet que d'un ajustement au regard du réalisé 2025.
- Les recettes issues de la vente de biométhane, estimées à 400 000 € pour 2026 similaires au BP 2025, restent prudentes. Pour rappel, Vienne Condrieu Agglomération bénéficie d'un contrat d'achat de biométhane au tarif réglementé dont les prix de rachat étaient, à la signature, très supérieurs au coût du marché. Ce tarif est revalorisé annuellement.
- Les recettes issues de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) diminuent de 50 000 € par rapport au BP 2025. Leur caractère conjoncturel reflète le manque de dynamisme actuel de la construction de logements neufs.
- Les subventions de fonctionnement se limitent désormais au solde des aides du Département relatives à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. En effet, les primes pour épuration ont été supprimées dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau mise en œuvre en 2025.

Concernant les dépenses de fonctionnement, peuvent être retenus les points suivants :

- Les charges de gestion à caractère général sont à nouveau en diminution en 2026 (- 271 500 € par rapport au BP 2025). Cela s'explique principalement par un ajustement des dépenses d'électricité et de certaines charges d'entretien des réseaux.
- Les charges de personnel sont en hausse de 50 450 €. Elles comprennent les salaires versés directement aux agents travaillant exclusivement pour l'assainissement et le remboursement d'une partie des salaires pris en charge par le budget de l'eau pour les agents travaillant à la fois pour l'eau et l'assainissement.
- Les charges financières sont en augmentation de 15 200 € à la suite de l'emprunt de 2 M€ réalisé fin 2025. L'endettement du budget assainissement reste maîtrisé.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| • Ventes d'eau aux abonnés | 4 565 350 € | • Charges de gestion à caractère général | 1 548 249 € |
| • Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités | 323 000 € | • Dépenses de personnel | 1 814 350 € |
| • Autres taxes et redevances | 9 800 € | • Autres charges de gestion courante | 230 950 € |
| • Facturation travaux en régie | 32 520 € | • Intérêts de la dette | 258 200 € |
| • Redevances prélèvement sur la ressource en eau | 173 400 € | • Charges exceptionnelles et divers | 3 300 € |
| • Redevance consommation eau potable | 758 000 € | | |
| • Redevance pour la performance eau potable | 72 036€ | • Atténuation de produits | 758 000 € |
| • Redevance pour la performance assainissement collectif | 57 980€ | | |
| • Remboursements de frais, frais financiers et revenus des immeubles | 117 600 € | | |
| • Redevance assainissement collectif | 3 125 581€ | • Reversement redevance assainissement | 3 140 000 € |
| • Redevance assainissement non collectif | 14 450€ | | |
| • Remboursement personnel du budget assainissement | 653 200 € | | |
| • Subvention d'exploitation | 26 000€ | | |
| • Pénalités | 250 000 € | | |
| S/Total recettes réelles..... | 10 178 917 € | S/Total dépenses réelles..... | 7 753 049 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions | 397 600€ | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 2 003 234 € |
| | | • Op. d'ordre virement | 820 234 € |
| TOTAL RECETTES..... | 10 576 517 € | TOTAL DEPENSES..... | 10 576 517 € |

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial (M49) de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Il convient de rappeler également que ce budget ne concerne pas les communes pour lesquelles les syndicats suivants exercent directement la compétence eau potable à savoir : syndicat des eaux du Mont du Lyonnais (Longes, Trèves, les Haies, Echalas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut) et syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier (Septème et Luzinay).

Le budget 2026 intègre la reprise en régie du secteur de Gerbey qui comprend Reventin-Vaugris et une partie de Chonas l'Amballan, effective depuis le 1^{er} janvier 2025. Après une année, les données de fonctionnement concernant cette zone de production sont désormais toutes identifiées.

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des ventes d'eau aux abonnés : ces dernières sont en légère baisse de 93 250 € par rapport au budget 2025 malgré des hausses de tarifs. En effet, compte-tenu des consommations moyennes par abonné qui ont une tendance à la baisse, notamment à Vienne, une estimation prudente des recettes a été faite pour 2026.
- Les recettes issues des conventions de vente d'eau à d'autres collectivités sont stables.
- Les recettes issues des travaux réalisés par la régie à la demande des usagers sur la Ville de Vienne, à Chonas l'Amballan, aux Côtes d'Arej et à Reventin-Vaugris sont stables.
- Une recette exceptionnelle correspondant aux pénalités appliquées aux délégataires qui ne respectent pas leurs engagements contractuels sur le rendement des réseaux.

Les autres recettes sont neutres pour le budget car elles sont entièrement reversées :

- Les redevances pour le financement de l'Agence de l'eau : il s'agit des redevances sur la performance des réseaux, sur la consommation d'eau potable et pour le prélèvement sur la ressource en eau. Ces redevances sont reversées à l'Agence de l'eau. Les montants en dépenses et en recettes ont été ajustés au vu du réalisé 2025 (pour la première année et selon les modalités de mise en œuvre de la réforme frappant ces redevances) et selon les taux de performance des réseaux d'eau et d'assainissement.
- La redevance assainissement : elle concerne la perception de la redevance assainissement sur le périmètre de la régie. En effet, afin de simplifier et d'améliorer le recouvrement des redevances eau potable et assainissement en régie, c'est le budget annexe de l'eau potable qui perçoit les redevances d'assainissement et les reverse ensuite au budget annexe de l'assainissement. Avant, ce reversement se faisait essentiellement par une opération comptable « d'atténuation de produit ». Depuis la réforme des redevances Agence de l'eau, une part de ce reversement s'opère directement via une dépense au chapitre dédié aux « Charges de gestion à caractère général ».
- Le remboursement des charges de personnel par le budget assainissement est stable par rapport au BP 2025. Comme indiqué précédemment, le salaire des agents travaillant à la fois pour les compétences eau potable et assainissement (direction, accueil des usagers, relève des compteurs) est intégralement pris en charge par le budget annexe de l'eau potable puis remboursé par le budget de l'assainissement, de telle sorte que cette charge soit neutre comptablement pour ce budget.

La répartition des principales dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'eau entre les chapitres 011 et 014 est différente du BP 2025. En effet, comme évoqué précédemment ; une partie des redevances versée à l'Agence de l'eau est imputée chapitre 011 des charges à caractère général alors qu'avant l'entière du reversement à l'Agence de l'eau était imputée au chapitre 014 relatif aux atténuations de produit. Les charges à caractère général augmentent ainsi de 118 000 €, évolution compensée en partie par une baisse des atténuations de produit de 69 000 €.

- Les dépenses de personnel : elles augmentent de 27 450 € sans création de poste mais en raison du GVT et des mesures en faveur des agents décrites en page 17. Les dépenses de personnel prises en charge par le budget assainissement sont quant à elles stables.
- Les frais financiers baissent de 11 100 € car aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.
- Le reversement de la redevance assainissement collectif et non-collectif : le montant est identique à la recette.
- Les autres charges de gestion courante : elles sont en baisse de 84 550 € par rapport au BP 2025. Elles regroupent les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône, les admissions en non-valeur de la ville de Vienne, ainsi que les estimations relatives aux admissions en non-valeur et aux dégrèvements de tous les autres secteurs.

A noter que ce budget continue de faire l'objet d'un suivi analytique détaillé par zone de production afin, d'une part, de calibrer l'investissement en fonction des capacités de financement de chacune d'elles, et d'autre part, de préparer les investissements futurs dans le cadre d'un prochain schéma directeur. Ce dernier est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici l'été 2027. La réflexion portera à la fois sur le financement des travaux à réaliser dans chaque zone de production et sur le financement des opérations communes permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment les interconnexions au sein du territoire comme avec les territoires extérieurs à l'Agglo.

10 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GESTION DES DECHETS

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| • Aides et soutien des éco-organismes | 1 050 000 € | • Pré-collecte bacs et PAV | 245 100 € |
| • Revente de matériaux (collectes sélectives et déchèteries) | 425 000 € | • Véhicules de collecte en régie | 360 000 € |
| • Redevance spéciale et redevance cartons | 397 000 € | • Collecte, transfert, transport et traitement des ordures ménagères et post-exploitation de l'installation de stockage de St Alban | 5 101 450 € |
| • Participation Ademe Fonds vert | 124 000 € | • Collecte, transfert, transport et tri des déchets recyclables | 1 839 500 € |
| • Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | 12 400 000 € | • Collecte et traitement des déchets alimentaires | 180 000 € |
| • Chèques déjeuner | 30 000 € | • Déchèteries | 2 439 700 € |
| | | • Frais d'administration générale | 490 000 € |
| | | • Dépenses de personnel | 2 897 500 € |
| | | • Intérêts de la dette | 78 500 € |
| | | • Communication et prévention | 98 150 € |
| | | • Autres dépenses | 21 100 € |
| S/Total recettes réelles..... | 14 426 000 € | S/Total dépenses réelles..... | 13 751 000 € |
| • Op. d'ordre amortissement des subventions | 5 000 € | • Op. d'ordre amortissement des immobilisations | 680 000 € |
| TOTAL RECETTES..... | 14 431 000 € | TOTAL DEPENSES..... | 14 431 000 € |

L'année 2026 est marquée par l'élaboration d'un tout premier budget annexe consacré à la gestion des déchets (M57). Sans subvention d'équilibre en provenance du budget principal, celui-ci est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour environ 85 % des dépenses de fonctionnement. L'équilibre du budget est également assuré grâce aux recettes liées à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers et les recettes de valorisation.

Les recettes sont estimées à 14 431 000 € en 2026 et comprennent notamment :

- 12 400 000 € perçus au titre de la TEOM.
- 1 475 000 € de participation des éco-organismes (Citeo, Ecomaison, Refashion, etc.) et de revente de matériaux.
- 397 000 € de redevance spéciale (redevance payée par toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglo la collecte et le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères) et de redevance pour la collecte des cartons pour les professionnels de Vienne.

Les dépenses du service sont estimées à 14 431 000 €. Les principaux postes de dépenses sont :

- 5 101 450 € pour la collecte, le transfert, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post-exploitation de l'installation de stockage de Saint-Alban,
- 2 439 700 € pour les déchèteries,
- 1 839 500 € pour la collecte, le transfert, le transport et le tri des déchets recyclables,
- 2 897 500 € liés au personnel,
- 360 000 € pour la gestion des véhicules de collecte en régie et 245 100 € pour la pré-collecte en bacs et points d'apport volontaire,
- 180 000 € pour la collecte et le traitement des déchets alimentaires en apport volontaire,
- 490 000 € de frais d'administration générale,
- 98 150 € de dépenses liées à la communication et la prévention des déchets,
- 99 600 € d'autres dépenses.

L'année 2026 est marquée par le lancement de trois marchés importants :

- Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire : démarrage du nouveau marché en novembre 2026,
- Le renouvellement du marché de transfert, transport et tri des déchets recyclables : démarrage du nouveau marché en mars 2026,
- Le lancement du marché de fourniture des bacs roulants pour la collecte des déchets et enquête distribution dans le cadre de l'extension de la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte.

11 -L'INVESTISSEMENT

11.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Investissements réels, y compris les reports, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS

| Budgets | Montants |
|--------------------------------------|---------------------|
| Budget principal | 18 137 610 € |
| Gestion des déchets | 2 505 000 € |
| Transports et déplacements | 3 735 500 € |
| Immobilier d'entreprises | 1 158 000 € |
| Zones économiques | 70 000 € |
| Base de loisirs de Condrieu | 82 600 € |
| Assainissement | 5 154 650 € |
| Eau potable | 3 864 200 € |
| Parc de stationnement Saint-Germain | 0 € |
| TOTAL dépenses investissement | 34 707 560 € |

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

| Intitulés | Montants |
|---|---------------------|
| L'économie et le tourisme | 4 590 600 € |
| L'aménagement et la rénovation urbaine | 475 150 € |
| La politique de l'habitat | 741 000 € |
| Les transports et mobilités | 3 735 500 € |
| La voirie communautaire | 8 607 000 € |
| La gestion des déchets | 2 505 000 € |
| La transition énergétique | 151 000 € |
| L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières | 10 863 850 € |
| Les équipements sportifs et les piscines | 752 500 € |
| La petite enfance | 1 080 000 € |
| La téléalarme | 115 000 € |
| Les bâtiments et la maintenance du patrimoine | 116 500 € |
| L'informatique, l'administration générale et la communication | 974 460 € |
| TOTAL dépenses investissement | 34 707 560 € |

11.2 — LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2026

S'agissant des dépenses d'investissement, lors du débat d'orientation budgétaire 2026, il a été souligné et acté que le budget 2026 devait s'inscrire dans une logique de continuité. Il a pour priorité de financer les projets déjà engagés et de mener à leur terme les opérations initiées au cours du mandat 2020-2026. Cette démarche permet non seulement d'assurer la bonne finalisation des programmes en cours, mais également de soutenir l'économie en maintenant un bon niveau d'investissement propice à l'activité des entreprises du territoire et à la qualité des équipements publics communautaires.

Ainsi, le programme d'opérations d'équipement pour 2026 s'inscrit pleinement dans les orientations retenues, tout en tenant compte des contraintes financières, notamment celles liées à une reprise des résultats décalée par rapport au vote du BP 2026. Dans ce contexte, le budget parvient à maintenir un niveau d'investissement conséquent de 34,7 M€ tous budgets confondus, garantissant la poursuite et la finalisation des opérations engagées.

Au-delà des programmes annuels reconduits, qu'il s'agisse de la voirie, de la téléalarme, des systèmes d'information, du soutien au commerce ou encore de l'entretien des bâtiments et conformément aux orientations présentées lors du DOB, plusieurs projets spécifiques, dans les divers domaines des politiques publiques menées par l'Agglo peuvent être mis en avant :

Développement des énergies renouvelable et sobriété énergétique :

- Plan de solarisation : 250 K€ (via la SAS VCEnR)
- Poursuite du soutien au remplacement des foyers bois : 118 K€
- Contrat de performance énergétique dans les gymnases et piscines : 190 K€
- Extension de la station GNV sur la plateforme de mobilité : 795 K€
- Travaux de confort thermique dans les EAJE : 200 K€

Travaux liés à la gestion des risques :

- Ouvrages d'art : 300 K€ notamment pour le pont des Folatières à CHUZELLES
- Travaux post inondations : 400 K€ pour l'Arbuel à CONDRIEU et SAINT ROMAIN EN GIER
- Financement des travaux du SYGR et du SIRRA : 260 K€
- Programme concernant les eaux de ruissellement : 600 K€

Développement des mobilités :

- Achèvement des travaux du cours Brillier (part Agglo hors participation Vienne) : 1,35 M€
- Aménagement de l'entrée nord : 1,5 M€
- Voie verte de MALISSOL : 500 K€
- Contournement ouest de LONGES : 300 K€
- Solde de la participation à l'échangeur Sud : 370 K€

- Itinéraires cyclables : 40 K€
- Parking-relais Etcheberry : 492 K€
- Poursuite de l'étude concernant la halte ferrée de REVENTIN VAUGRIS : 50 K€

Requalification et aménagement de foncier économique :

- Programme d'études et de travaux : 55 K€
- Achèvement de la zone du Plateau à Trèves : 15 K€
- Réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de Logistirail à SAINT ROMAIN EN GAL : 1 M€

Requalification / aménagement urbain / habitat :

- Habitat : aides aux logements sociaux / éco prime habitat : 685 M€
- NPNRU Vallée de Gère : 128 K€
- Poursuite du PLU intercommunal dans la perspective de sa finalisation à fin 2027/ début 2028 : 300 K€
- Aménagement et sécurisation vers la clinique Trénel à SAINTE COLOMBE dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) : 90 K€

Développement touristique :

- Poursuite des travaux de la halte fluviale : 3 M€

Développement des capacités d'accueil petite enfance en application du schéma directeur :

- Réhabilitation et restructuration de la crèche la Farandole + achat de mobilier : 500 K€
- Travaux en vue de la création de 12 places supplémentaires sur Graine de Malice à PONT EVEQUE et 6 places sur Fleur de Pyrus à VILLETTE DE VIENNE : 150 K€

Développement du numérique :

- Achèvement de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles (2023 -2026) : 377 K€

Développement des actions en faveur de la prévention des déchets :

- Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés : 550 K€
- Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire restes alimentaires : 55 K€

Modernisation / extension des équipements du cycle de l'eau et plan de sobriété eau :

- Raccordement de Bièvre Isère Communauté à la STEP Vienne Sud : 2 M€
- Réhabilitation électrique de l'usine de production d'eau de Gémens : 760 K€.
- Financement des schémas directeurs :
 - o Eau : 250 K€
 - o Assainissement : 300 K€
 - o Eaux pluviales : 100 K€

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme 4 590 600 € (contre 7 668 172 € en 2025)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques.....70 000 €
- Le maintien à niveau des zones existantes35 000 €
- Le soutien au commerce.....100 000 €
- L'immobilier d'entreprises1 158 000 €
- L'extension de la halte fluviale.....3 000 000 €
- Le programme annuel de soutien à l'hébergement touristique.....100 000 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme15 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne30 000 €
- La base de loisirs de Condrieu.....82 600 €

L'aménagement et la rénovation urbaine475 150 € (contre 1 021 000 € en 2025)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- Le programme de rénovation urbaine Vallée de la Gère (NPNRU)128 000 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes)39 150 €
- Le PLU intercommunal300 000 €
- Le système d'information géographique8 000 €

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'habitat.....741 000 € (contre 213 000 € en 2025)

Les crédits prévus portent sur :

- Les constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU).....116 500 €
- Les opérations de réhabilitation et l'éco prime (aides aux bailleurs sociaux).....433 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH et du PPRT50 000 €
- L'aide en faveur du parc public en soutien au PLH.....86 000 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage55 500 €

Les transports et mobilités 3 735 500 € (contre 5 609 000 € en 2025)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant.....425 000 €
- Le solde de la phase 1 du programme d'acquisition de cars à hydrogène31 000 €
- Le maintien à niveau du réseau (abribus, panneaux, marquages au sol, etc.).....117 000 €
- Le maintien à niveau du système de billettique7 000 €
- Le réaménagement du cours Brillier dans le cadre du PDM.....1 350 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité78 000 €
- La plateforme de mobilité.....23 500 €
- L'extension de la station BioGNV de la plateforme de mobilité795 000 €
- La poursuite des études sur la halte ferrée de Reventin-Vaugris50 000 €
- Le parking-relais Etcheberry.....492 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux267 000 €
- Le programme annuel d'équipement pour l'exploitation du service100 000 €

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La voirie communautaire et les infrastructures..... 8 607 000 € (contre 8 636 000 en 2025)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie (y compris fonds de concours des communes)2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres1 900 000 €
- Les réfections de voirie dans les zones économiques300 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDM300 000 €
- Le solde de la participation à l'échangeur Vienne sud.....370 000 €
- L'élargissement de la rue de la Charpière à Longes.....300 000 €
- La clinique Trénel à Sainte Colombe90 000 €
- L'entrée nord de Vienne1 500 000 €
- Les travaux post inondations400 000 €
- Les études dans le cadre de la CMOu avec la commune d'Estrablin50 000 €
- Le maintien à niveau des ouvrages d'art communautaires300 000 €
- La mise en œuvre du schéma directeur vélo et la maintenance des pistes cyclables.....590 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques et espaces extérieurs25 000 €
- La résorption des points noirs des circuits de collecte des déchets50 000 €
- Le maintien à niveau des équipements et bâtiments techniques17 000 €
- Le renouvellement des véhicules et du matériel105 000 €
- Les aménagements de sentiers.....10 000 €

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La gestion des déchets..... 2 505 000 € (contre 1 937 000 € en 2025)

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau et le renouvellement des matériels de collecte332 000 €
- Le renouvellement des bacs.....1 150 000 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire60 000 €
- Les points d'apport volontaire des déchets alimentaires.....55 000 €
- Le renouvellement des composteurs.....53 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés550 000 €
- Le programme de maintien à niveau des déchèteries.....140 000 €
- La télésurveillance et le contrôle d'accès des déchèteries.....30 000 €
- L'extension de la déchèterie d'Ampuis.....40 000 €
- Les travaux du quai de transfert de Saint-Alban.....35 000 €
- Le programme relatif au centre d'enfouissement technique (post exploitation)30 000 €
- Le programme annuel d'équipements informatiques et de signalétique30 000 €

La transition énergétique.....151 000 € (contre 347 000 € en 2025)

Pour ce domaine nous avons :

- Le plan de solarisation (photovoltaïque)22 000 €
- Le soutien au remplacement des foyers bois non conformes118 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial8 500 €
- Les équipements techniques TEPOS2 500 €

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

Le cycle de l'eau10 863 850 € (contre 14 259 600 € en 2025)

Les crédits proposés pour 2026 se décomposent comme suit :

Sur le budget annexe assainissement : 5 154 650 €

- Raccordement secteur Saint Jean de Bournay à la STEP Vienne Sud2 000 000 €
- Travaux réseaux d'eaux usées (mises en séparatif, réhabilitations, extensions)1 729 300 €
- Renouvellement de la station d'épuration de Longes (Dizimieux)200 000 €
- Le solde pour la création d'un poste de relevage et d'un bassin à Eyzin-Pinet.....15 000 €
- Autres créations d'ouvrages164 000 €
- Maintien à niveau et renouvellement des équipements.....746 350 €
- Schéma directeur300 000 €

Sur le budget annexe eau potable : 3 864 200 €

- Travaux de résorption des fuites sur les réseaux et de maintien à niveau des stations de production2 308 000 €
- Maintien à niveau et renouvellement des équipements et ouvrages.....1 306 200 €
- Schéma directeur250 000 €

Sur le budget principal au titre des eaux pluviales : 985 000 €

- Travaux sur les réseaux (y compris contribution au budget assainissement)800 000 €
- Remboursement des emprunts du SYSEG85 000 €
- Schéma directeur100 000 €

Sur le budget principal au titre des eaux de ruissellement et des rivières : 860 000 €

- Travaux de protection du territoire contre les risques d'inondation600 000 €
- Participation au SYGR.....260 000 €

11.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

Les équipements sportifs et les piscines752 500 € (contre 601 000 € en 2025)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases150 300 €
- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des terrains de sport12 000 €
- Le maintien à niveau du stand de tir6 000 €
- Les programmes annuels de travaux dans les établissements nautiques385 000 €
- Le maintien à niveau de l'aérodrome9 200 €
- Le contrat de performance énergétique.....190 000 €

La petite enfance et la téléalarme 1 195 000 € (contre 951 000 € en 2025)

L'année 2026 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux d'aménagement du site Farandole500 000 €
- L'augmentation des places de Fleur de Pyrus90 000 €
- Les travaux d'aménagement et de maintien à niveau des EAJE existants150 000 €
- La mise aux normes des établissements40 000 €
- L'étude de faisabilité sur l'EAJE d'Echalas50 000 €
- Les études sur le confort d'été50 000 €
- Les travaux de ventilation et rafraîchissement200 000 €
- Le renouvellement des matériels de téléalarme.....115 000 €

La maintenance du patrimoine, l'informatique et la communication..... 1 090 960 € (contre 2 921 000 € en 2025)

Il s'agit des opérations suivantes :

- Les études préalables à la conduite d'opérations55 000 €
- Le maintien à niveau et le renouvellement des équipements techniques61 500 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération.....300 700 €
- La mise en œuvre du schéma directeur numérique dans les écoles.....377 000 €
- Le programme annuel informatique des écoles.....213 000 €
- Le maintien à niveau des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire).....42 260 €
- La signalétique des équipements communautaires41 500 €

11.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

| En K€ | Budget principal | Transp. | Immo ent. | Zones éco. | Base de loisirs | Assain ^t | Eau potable | Déchets | TOTAL |
|---|------------------|--------------|--------------|------------|-----------------|---------------------|--------------|--------------|---------------|
| Subventions, participations | 3 765 | 1 418 | 608 | / | / | 1 010 | 38 | / | 6 839 |
| Cessions / Baux à construction | 386 | / | 99 | / | / | / | / | / | 485 |
| FCTVA / Récupération TVA | 2 196 | 589 | / | / | / | / | / | 539 | 3 324 |
| Epargne nette | 107 | 635 | 244 | / | / | 1 242 | 1 785 | 550 | 4 563 |
| Avances du budget ppal aux budgets annexes | / | / | / | 70 | / | / | / | / | 70 |
| Solde avances / remboursements sur le budget ppal | 1 015 | / | / | / | / | / | / | / | 1 015 |
| Emprunt | 10 668 | 1 093 | 207 | / | 86 | 2 903 | 2 041 | 1 416 | 18 414 |
| TOTAL | 18 137 | 3 735 | 1 158 | 70 | 86 | 5 155 | 3 864 | 2 505 | 34 710 |

Commentaires :

Concernant le recours à l'emprunt, tous budgets confondus, le volume prévisionnel s'élèverait à 18,41 M€, contre 20,27 M€ inscrits au BP 2025 (intégrant les reports et l'affectation des résultats 2024). Ainsi, l'emprunt représenterait 53 % du financement des investissements, contre 39 % au BP 2025 mais avec une affectation de 3,5 M€ des résultats 2024. Le volume d'emprunt bénéficierait principalement au budget principal, à hauteur de 10,6 M€, contre 14,7 M€ en 2024, exercice de comparaison pertinent puisqu'il ne comportait pas de reprise des résultats.

Il est également important de rappeler que la totalité des emprunts inscrits en prévision n'est jamais mobilisée. À titre d'illustration, l'Agglomération (budget principal) n'a effectivement contracté que 8,3 M€ en 2024 sur les 14,7 M€ inscrits au BP 2024 (hors reports) et 6 M€ en 2025, pour 9,43 M€ prévus au BP 2025 (hors reports). Autrement dit, seulement environ la moitié des autorisations d'emprunt est réellement utilisée chaque année.

En matière de financements externes, l'Agglo demeure fidèle à l'orientation consistant à favoriser les projets bénéficiant des meilleurs taux de cofinancement. Pour 2026, le montant des subventions attendues est estimé à 6,84 M€, contre 10,43 M€ en 2025. Cette évolution s'explique principalement par la nature, le volume et le calendrier des opérations programmées en 2026.

Concernant la capacité d'autofinancement globale (épargne nette + produit des cessions), bien que l'épargne nette soit assez faible dans le budget principal (107 K€), elle atteindrait 493 K€ en 2026 alors qu'elle était de 85 K€ lors de l'adoption du BP 2025 (montant retraité sans la reprise des résultats).

Concernant le FCTVA, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB 2026), il a été acté qu'en l'absence d'adoption de la loi de finances pour 2026, la mesure prévoyant le décalage d'un an du versement du FCTVA sur les investissements 2026, estimée à environ 2,2 M€ selon le programme d'opérations du BP 2026, ne serait pas retenue. Toutefois, si cette disposition était finalement adoptée au cours du premier trimestre 2026, il conviendrait d'ajuster le budget lors de l'adoption du budget supplémentaire (BS) en septembre 2026, en prévoyant notamment l'affectation d'une partie de la reprise des résultats de l'exercice 2025.

La poursuite d'un pilotage rigoureux du budget 2025 a permis d'optimiser les résultats définitifs de fonctionnement. Ceux-ci devraient s'établir autour de 11 à 12 M€, confirmant la capacité de l'Agglo à maîtriser ses charges tout en préservant ses marges de manœuvre. Grâce à cette gestion prudente et anticipée, cette « épargne » permettra d'absorber le déficit d'investissement constaté de l'exercice 2025 ainsi que les éventuels effets défavorables du PLF 2026.

12 - LA GESTION DE LA DETTE

En 2026, la situation prévisionnelle de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération pourrait être la suivante :

| | Budget ppal | Transports | Immobilier entreprises | Base de loisirs | Assainissement | Eau potable | Déchets | Total |
|---|-----------------|-----------------|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Encours de la dette au 1/1/2025 | 43 327 933 € | 3 073 519 € | 197 667 € | 268 199 € | 12 537 500 € | 6 711 815 € | | 66 116 633 € |
| Encours de la dette au 1/1/2026 (a+b) | 41 999 888 € | 2 811 884 € | 151 667 € | 192 135 € | 13 291 694 € | 6 108 120 € | 2 406 250 € | 66 961 638 € |
| a) Encours à taux fixe 01/01/2026 | 33 540 814 € | 2 201 884 € | 0 € | 192 135 € | 12 124 764 € | 5 898 362 € | 2 406 250 € | 56 364 209 € |
| b) Encours à taux variable 2026 | 8 459 074 € | 610 000 € | 151 667 € | 0 € | 1 166 930 € | 209 758 € | 0 € | 10 597 428 € |
| Annuité 2025 | 5 908 709 € | 329 130 € | 53 519 € | 85 309 € | 1 557 805 € | 820 003 € | 157 688 € | 8 754 475 € |
| Annuité 2026 (prévisionnelle) | 6 449 000 € | 356 000 € | 52 300 € | 86 000 € | 1 649 100 € | 848 700 € | 203 500 € | 9 644 600 € |
| Taux d'intérêt moyen 2026 | 2,52% | 2,67% | 3,66% | 3,69% | 2,40% | 3,43% | 3,27% | |
| Durée de remboursement = encours au 01/01/2026/ épargne brute prév.2026 | 7 ans et 8 mois | 3 ans et 1 mois | 8 mois | 2 ans et 6 mois | 5 ans et 1 mois | 2 ans et 8 mois | 3 ans et 7 mois | |

Commentaires :

- A la fin de l'année 2025, l'Agglo aura remboursé 7,15 M€ de capital et contracté 8 M€ d'emprunts nouveaux (6 M€ au budget principal et 2 M€ au budget annexe assainissement). **L'encours global de la dette** aura donc augmenté de 0,8 M€ pour s'élever à 66,9 M€ au 1^{er} janvier 2026, contre 66,1 M€ au 1^{er} janvier 2025. **Il reste donc stable.**
- L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2026 se voit défalqué du capital restant dû du prêt vert contracté en 2024 et fléché « collecte et tri des déchets ménagers » pour un montant de 2,4 M€ (montant initial : 2,5 M€). Cet emprunt est transféré dans l'encours de la dette du nouveau budget annexe de gestion des déchets
- Vienne Condrieu Agglomération **n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change.** Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (84% du total) par rapport aux emprunts à taux variable (16% du total).
- Cette caractéristique permet de **maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable**, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,4% et 3,69% selon les budgets et la période à laquelle les emprunts ont été contractés.

Il convient de rester vigilant sur le taux d'endettement (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement). En effet, celui-ci continue logiquement de progresser faiblement compte tenu de la réalisation et de la finalisation de travaux en cette fin de mandat ; il passe de 66,92 % au budget total 2025 (hors déchets) à 66,99 % en 2026 (à titre de comparaison, en 2022, le taux moyen d'endettement des intercommunalités était de 79,7% – source : vie-publique.fr).

- **La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)** sera au 1er janvier 2026 de 7 ans et 8 mois. Il convient de maintenir pour le budget principal, un ratio à un niveau inférieur au seuil critique de 12 ans. Pour les autres budgets, le ratio reste globalement stable.

Cette durée n'a qu'une valeur indicative au moment de l'adoption du budget prévisionnel. Calculée au 1er janvier 2026, elle n'intègre ni l'emprunt prévisionnel de 2026, ni le remboursement du capital de la dette prévu sur l'exercice. Le ratio n'est véritablement consolidé qu'au moment de l'adoption du compte administratif (ou, le cas échéant, du compte financier unique). À cette étape, il tient compte de l'encours réel de la dette, du remboursement effectif du capital, ainsi que de l'épargne brute réalisée, généralement plus favorable que l'épargne brute prévisionnelle établie lors du vote du budget primitif.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme rappelé en page 24, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019 et approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération.

Le service jeunesse regroupe les dispositifs Anim'jeunes (accueil collectif de mineurs 11-17 ans) et Projets jeunes (12-25 ans).

L'accueil Anim'jeunes dispose d'un agrément DDCS pour 36 places. Il propose des activités lors des vacances scolaires et des animations les mercredis et vendredis soir, ainsi que certains samedis pendant les périodes scolaires.

Le dispositif Projets jeunes permet de construire des projets avec les jeunes. La création et le développement des différents projets a lieu les mercredis et vendredis soir, ainsi que certains samedis pendant les périodes scolaires. La réalisation des projets se déroule durant toute l'année scolaire : projets d'éveil à la culture, projets citoyens, préventions, développement durable, embellissement des communes, etc.

Les dépenses prévues pour 2026 se présentent comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Charges de personnel (masse salariale) | 217 030 € |
| Budget activités | 38 130 € |
| Maintenance logiciel + photocopieurs | 5 000 € |
| Téléphonie + internet | 1 800 € |
| Consommation fluides | 6 480 € |
| Maintenance locaux (Condrieu et PIA Ampuis) | 7 885 € |
| Ménage locaux Condrieu | 11 720 € |
| Véhicule : carburant | 475 € |
| Véhicule : entretien | 850 € |
| Véhicule : garage | 600 € |
| Sous-total dépenses directes jeunesse | 289 970 € |

| | |
|---|-----------------|
| Matériel informatique : amortissement | 2 200 € |
| Véhicule : assurance | 600 € |
| Assurance du personnel | 900 € |
| Formation | 2 330 € |
| Frais de déplacement | 300 € |
| Politique sociale : adhésion au CNAS | 1 350 € |
| Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux | 1 330 € |
| Politique sociale : subvention amicale personnel | 530 € |
| Médecine du travail | 790 € |
| Annonces et insertions | 250 € |
| Réceptions et cadeaux | 20 € |
| Sous-total dépenses ventilées | 10 600 € |

| | |
|---|------------------|
| Total dépenses avant équilibrage | 300 570 € |
| Mise en « réserve » | 21 020 € |

| | |
|-----------------------|------------------|
| Total dépenses | 321 590 € |
|-----------------------|------------------|

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur un effectif stable de 6 personnes, qui représente 4,8 équivalents temps plein contre 4,4 en 2025, ainsi que sur des postes de vacataires. Elles évoluent en lien essentiellement avec la transformation d'un poste d'alternante en poste permanent à temps plein.
- Le budget activités est maintenu quasiment au même niveau qu'en 2025. Il est constitué des moyens dédiés aux projets et animations, comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, les fournitures, etc. (29 380 €) et les frais de transport et de déplacement (8 750 €).
- Les autres dépenses directes portent sur les moyens matériels de fonctionnement du service (locaux, véhicules, informatique, etc.), pour un montant total de 34 810 € contre 35 920 € au BP 2025.

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT. Elles connaissent une légère hausse en 2026, compte tenu principalement de l'augmentation du nombre d'ETP.

Au total, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 289 970 € contre 272 500 € au BP 2025.

Les recettes prévues pour 2026 se présentent comme suit :

| | |
|---|------------------|
| Participations familles | 13 000 € |
| Subventions CAF | 82 000 € |
| Sous-total recettes directes jeunesse | 95 000 € |
| Indemnités journalières | 330 € |
| Assurance du personnel | 660 € |
| Sous-total recettes ventilées | 990 € |
| Dotation de base Vienne Condrieu Agglo | 225 600 € |
| Total recettes | 321 590 € |

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF et les participations des familles aux activités. Leur montant est reconduit au même niveau qu'en 2025.

Quant aux recettes dont une proportion seulement est affectée au service commun, appelées recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel. Elles sont ajustées au regard du nombre d'ETP que représente le service jeunesse dans l'effectif total de l'Agglo.

Enfin, la dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes, il ne varie donc pas dans le temps.

Au total, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 321 590 €.

Dans ces conditions, il ressort du budget jeunesse un excédent de recettes de 21 020 € qui est équilibré par une « mise en réserve » en dépenses.